



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6071033

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 13/06/2026 5H30 C:005360 I:20022
V/REF : 1069206
V/Appel du Samedi 13/06/2026 a 5H30

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 01377
IMMEUBLE : MARL.DIETRICH -1377
32/36/38, COURS ANDRE PHILIP
MARLENE DIETRICH
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 29 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N° 38 - LOGEMENT DE MME FREDJ, 1ER ETAGE, *0753964387*
MOTIF : INFILTRATION D'EAU PROVENANT D'UN ROBINET D'ARRET CASSE.
Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative

LE 13/06/2026 A 11H45 :
CONSTAT DE FUITE EN GAINTE TECHNIQUE PALIERE SUR UNE ALIMENTATION APRES
COMPTEUR PERCEE.
POSE D'UN MANCHON CUIVRE A SERTIR.
CONTROLE ETANCHEITE.

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 15/07/26 a 15H22 Mme J. DEFDAF
OO AB Email envoyé le 23/06/26 a 14H21 Mme F. KAID-AMEUR
MP AB EMAIL en CC le 14/06/26 a 16H05 fatima.kaid-ameur@semcoda.c
MP AB EMAIL en CC le 14/06/26 a 16H05 jasmine.defdaf@semcoda.com
MP AB Email envoyé le 14/06/26 a 16H05 Mme D. CHAMBLAS

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous
agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de
distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques,

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau.

Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,41	29,41
1,00	Suppl.Dispat.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	152,88	152,88
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 13/06	1	75,30	150,60
1,25	Sup.H.50%-Ouv.Qual +17h/20h-Sa 7h-12h	1	37,65	47,06
0,75	Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF	1	75,30	56,47
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	40,63	40,63
1,00	Manchon(s) cuivre dn 16	1	0,43	0,43
TOTAL H.T.				477,48
T.V.A. a 10,00%				47,74
TOTAL T.T.C.En EURO				525,22

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1069206 du 23/06/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 913 926 du 23/06/2026
THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1
01-EE-2224-ENT-61513100

Lieu d'intervention

MME FREDJ Innas
38 COURS ANDRE PHILIP
RES. LE MARLENE DIETRICH
69100 VILLEURBANNE

Téléphone : 07.53.95.43.87
01377-00001-00001-00012 H / Type 3 / 01 Etage : 01
Date entrée: 01/07/2024

Délai

Date limite exécution : 08/07/2026

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00056 Prise en charge technique dispatching BC de régul selon intervention D26147363 du 13/06	1,00	29,41	29,41	2,94	32,35
PL00056 Suppl.Dispat.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf BC de régul selon intervention D26147363 du 13/06	1,00	152,88	152,88	15,29	168,17
PL00056 H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 13/06 BC de régul selon intervention D26147363 du 13/06	2,00	75,30	150,60	15,06	165,66
PL00056 Sup.H.50%-Ouv.Qual +17h/20h-Sa 7h-12h BC de régul selon intervention D26147363 du 13/06	1,25	37,65	47,06	4,71	51,77
PL00056 Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF BC de régul selon intervention D26147363 du 13/06	0,75	75,31	56,48	5,65	62,13
PL00056 Mise en oeuvre véhicule plomberie BC de régul selon intervention D26147363 du 13/06	1,00	40,63	40,63	4,06	44,69
PL00056 Manchon(s) cuivre dn 16 BC de régul selon intervention D26147363 du 13/06	1,00	0,41	0,41	0,04	0,45
				Total H.T.	477,47
				Total TVA	47,75
				Total TTC	525,22

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 1069206 du 23/06/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par SANTONI Arnaud le 23/06/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **38 COURS ANDRE PHILIP RES. LE MARLENE DIETRICH 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **21/07/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1069206